

## **CREGY-LES-MEAUX**

## A.C.S.L - Ju-Jutsu Traditionnel

Bulletin d'inscription pour la saison sportive : 2024-2025

Avenir-Crégy-Sports-Loisirs est une association sans but lucratif déclarée à la Sous-préfecture de Seine & Marne à Meaux (77) sous le N° 1/07554 le 05.11.90.

<u>Siège Social</u>: Mairie de Crégy-Les-Meaux, 28 rue Jean Jaurès 77124.

Notre section est affiliée à l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel

Nom				Prénom		
Date de Naissance			ans	Lieu de Naissance		
Nationalité			ans	Professio		
Adresse						
Code Postal				Ville		
Téléphone Portable						
Adresse-Mail @						

- Demande le titre de membre de l'association dénommée : A.C.S.L Ju-Jutsu Traditionnel
- Conformément aux statuts et règlement intérieur, règle la cotisation annuelle comprenant :

La carte de membre-assurance de l'A.E.J.T d'un montant de :	40,00€
Le droit d'entrée à la section « Ju-Jutsu Traditionnel » d'un montant de :	20,00€
Les cours pour la pratique annuelle d'un « ENFANT » d'un montant de :	90,00€
Les cours pour la pratique annuelle d'un « ADULTE » d'un montant de :	140,00€
COTISATION ANNUELLE POUR LA SAISON SPORTIVE	

- Je suis informé que l'association a opté pour le programme de formation de l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel, qu'une carte de membre est réglée pour mon compte par l'association qui remplira un bulletin spécifique pour ce choix.
- L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts de l'association, ainsi que la convention d'utilisation des équipements sportifs de la ville de Crégy-Les-Meaux.
- Le montant de la cotisation annuelle de l'association est fixé chaque année par l'assemblée générale.
- Les cotisations seront déposées à la fin des mois d'octobre, novembre, décembre 2024.

La délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Ju-Jitsu Traditionnel à but non compétitif est obligatoire.

Lu et approuvé, à Crégy-Les-Meaux le :	
Signature des parents	<u>Signature de l'adhérent :</u>